

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1<sup>re</sup> Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 3 juin 2019.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1  
M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4  
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6  
Est absent : M. Claude Deblois, conseiller siège 2

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1 Ouverture de la séance**

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.  
(19h08)

2019-06-136 **2 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2019-06-137 **3 Approbation des procès-verbaux**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin,

Il est résolu d'approuver le procès-verbal du mois de mai 2019 susmentionné, rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

**4 1ere période de question**

**5 Correspondance**

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du mois précédent.

**6 Législation**

2019-06-138 **6.1 Rapport du maire, faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant**

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2018, préparé par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., nous indique que les revenus de

fonctionnement et d'investissement de la municipalité ont culminé à 4 091 122 \$ et les charges ont été de 3 069 658 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2018 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 4 884 \$ ce qui porte l'excédent accumulé à 189 723 \$ au 31 décembre 2018.

Au courant de l'année 2018, nous avons réalisé la réfection de la rue de l'Église, la réfection d'une partie de la 8<sup>e</sup> Avenue Nord, de la 4<sup>e</sup> Rue Nord et la 5<sup>e</sup> Rue Sud, l'installation d'un quai et l'aménagement de l'aire de jeux du parc l'Évasion.

La dette brute de la Municipalité au 31 décembre 2018 est de 6 574 527 \$ qui se répartit à 4 720 239 \$ au général, 261 451 \$ au secteur, 17 397 \$ des excédants de règlement d'emprunt et la balance découlant d'ententes avec le gouvernement du Québec ou autres.

Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés 2018, signé le 6 mai 2019, mentionne que l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des résultats, de la variation des actifs nets (de la dette nette), et des flux de trésorerie donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la municipalité à l'exception que l'entité n'a pas comptabilisée les paiements de transfert à recevoir relatifs à différents programmes d'aide pluriannuels.

Le rapport financier consolidé 2018 est disponible sur demande au bureau municipal.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu que le conseil confirme le dépôt du rapport du maire et des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe.

Adopté à l'unanimité

2019-06-139 **6.2 Abroger résolution 2019-05-108- politique procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu d'abroger la résolution 2019-05-108 traitant la politique de procédures sur la réception et l'examen des plaintes.

Adopté à l'unanimité

2019-06-140 **6.3 Adoption politique procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes**

Attendu que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

Attendu que la municipalité souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu que la présente procédure soit adoptée comme ci au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

Attendu que ce conseil a adopté le premier projet de Règlement le 6 mai 2019

Attendu que le conseil a tenu une période de consultation du 22 mai 2019 au 3 juin 2019 inclusivement sur ce projet de même qu'une assemblée publique de consultation le 3 juin 2019;

Attendu que la directrice générale/secrétaire-trésorière résume le second projet de Règlement no 191-19 en indique l'objet, le coût et sa portée;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu;

Que le second projet de Règlement no 191-19 amendant le Règlement no 61-06 **afin d'autoriser l'hébergement touristique ou locatif dans les zones commerciales Ca-36 et Ca-39 et d'augmenter le nombre maximal d'étage permis pour les résidences unifamiliales localisées dans une zone Ca** soit et est adopté par ce conseil

Que la présente résolution ainsi que le second projet de Règlement no 191-19 amendant le Règlement de zonage no 61-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

**QUE** le texte du second projet de Règlement no 191-19 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**Article 1**

L'article 2.7 est modifié en ajoutant les définitions suivantes selon l'ordre reconnu :

AUBERGE : bâtiment où des chambres sont offertes en location pour les touristes. Un service de restauration est offert;

RÉSIDENCE POUR TRAVAILLEURS : bâtiment résidentiel où des chambres sont offertes en location à des travailleurs pour des séjours prolongés. Des espaces communs de services sont disponibles, ex : cuisine, salon, salle de lavage, etc.

GITES TOURISTIQUES : résidence unifamiliale où l'occupant loue accessoirement des chambres pour de courts séjours. Le nombre maximal de chambres offertes est de 5 et peut accueillir un maximum de 15 personnes. Seulement le petit déjeuner est offert sur place;

MAISON DE CHAMBRES : résidence unifamiliale où des chambres sont offertes en location, pour des séjours prolongés, avec ou sans repas;

MOTEL RÉSIDENTIEL : Bâtiment où des unités de motel sont offertes en location. Elles sont équipées de cuisinette permettant la préparation de repas sur place.

**Article 2**

L'article 3.5, Constructions et usages autorisés dans une zone commerciale (Ca) est modifié de la façon suivante :

Le paragraphe a) est modifié :

a) Les constructions et usages autorisés dans une zone résidentielle RA. *Cependant, dans une zone Ca, ces constructions peuvent avoir un maximum de 3 étages;*

Le paragraphe i) est ajouté :

i) *L'hébergement touristique ou locatif, uniquement dans les zones Ca-36 et Ca-39 :*

- *les auberges;*
- *les résidences pour travailleurs;*
- *les gîtes touristiques;*
- *les maisons de chambres;*
- *les motels résidentiels.*

### **Article 3**

L'article 3.12.2 « Grille de spécification des constructions et des usages » est modifiée en fonction des dispositions de l'article 2 précédent.

### **Article 4**

L'article 4.11.7 est modifié en ajoutant la phrase suivante après le tableau :

*Les commerces et services intégrés à l'habitation peuvent être annoncés selon les dispositions de l'article 4.11.6.*

### **Article 5**

À l'article 6.3, le tableau est modifié en ajoutant « 3 (unif), - (multif)» dans la colonne du nombre maximal d'étage pour l'usage résidentiel.

### **Article 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté à l'unanimité

## 2019-06-142 6.5 **Renouvellement entente SPA 2019-2020**

Attendu l'offre de renouvellement de la Société protectrice des animaux de Beauce-Etchemin de desservir par un service animalier sur le territoire de la municipalité;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu :

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce accepte le contrat proposé par la SPA Beauce-Etchemins;

De verser la participation municipale comme suit;

1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2019 à 3.50 \$ per capita;

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 à 3.50 \$ per capita;

De confirmer comme responsable de l'application du règlement harmonisé concernant les animaux 515-2013-2 la SPA de Beauce Etchemins et les agents de la paix de la Sûreté du Québec;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat avec la SPA Beauce-Etchemin.

Adopté à l'unanimité

2019-06-143 6.6 **Autorisation parade de la Saint-Jean-Baptiste du 22 juin 2019**

Considérant que des bénévoles de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce demandent l'approbation pour la tenue d'une parade dans les rues de la municipalité le 22 juin 2019 dès 13h00;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil autorise le départ de la parade au garage municipal ainsi que le passage dans les rues de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Que l'activité sera sous la couverture d'assurance de la Municipalité et escortée de l'unité d'urgence ainsi qu'un camion incendie;

Adopté à l'unanimité

2019-06-144 6.7 **Autorisation de passage Bar le Traffic pour une randonnée de motos**

Considérant que la direction du bar le Traffic organise annuellement une randonnée de motos servant à amasser des sous pour venir en aide aux enfants malades de la région;

Considérant que l'activité se déroulera le 3 août prochain et le ministère des Transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports exige une autorisation de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil autorise la direction du bar le Traffic à passer sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce pour la randonnée de motos du 3 août prochain.

Adopté à l'unanimité

2019-06-145 6.8 **Appui demande d'autorisation CPTAQ – lot 4 414 526**

Attendu qu'une demande d'appui à la CPTAQ pour le lot 4 414 526 est déposée;

Attendu que la nature de la demande l'autorisation de lotir un terrain lot 4 414 526 d'un potentiel de 5 000 entailles à un acheteur qui pourra l'exploiter à des fins acéricoles ;

Attendu que la requête est conforme au règlement d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Attendu que l'appui est recommandé par le responsable en urbanisme, monsieur Mathieu Carrier;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu

Il est résolu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce appuie la demande du requérant auprès de la CPTAQ pour le lot 4 414 526 de façon ce qu'il puisse lotir et effectuer la transaction de vente ;

Adopté à l'unanimité

## 7 **Trésorerie**

2019-06-146 7.1 **Approbation des comptes du mois**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2019-06-146;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 248 487.21 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

## **8 Fourniture et équipement**

### **2019-06-147 8.1 Achat équipement pompier, bunker, chapeaux, bottes (3)**

Attendu qu'il y eut dépôt de requête d'équipement et de matériel pour le service de Sécurité Incendie lors des préparatifs budgétaires 2019;

Attendu qu'il y a recherche de prix pour chacun des items;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu;

Que le conseil autorise l'achat de 3 bunkers, 3 chapeaux, et 3 paires de bottes pour un budget maximal de 7 521.75 \$ avant taxes et livraison, tel que les soumissions déposées de Aéro Feu et Arsenal.

Adopté à l'unanimité

### **2019-06-148 8.2 Achat tablette conseil**

Attendu que les élus ont continué de verser un dépôt depuis le nouveau mandat;

Attendu qu'ils ont chacun un cumulatif de 432.12 \$ de mise de fonds pour l'acquisition d'une nouvelle tablette;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu de procéder à l'achat de 6 nouvelles tablettes iPad avec étuis clavier;

Que le conseil sera propriétaire du matériel donc responsable de son entretien;

Que les élus conserveront le matériel à la fin de leur mandat.

Adopté à l'unanimité

### **2019-06-149 8.3 Ponceau Jacques et Fils**

Attendu qu'il y a résumé de l'étude déposée par M. Pier-Luc Rancourt ingénieur de la MRC concernant l'état du ponceau longeant la propriété de Jacques et Fils;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de retenir les services d'une firme afin de procéder à l'étude de l'état de la conduite d'égout qui se trouve sous le ponceau par caméra.

Adopté à l'unanimité

### **2019-06-150 8.4 Autorisation budget entretien réparation bornes-fontaines**

Attendu qu'il y a une mise à jour de l'entretien à faire au niveau des bornes-fontaines;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu d'allouer à monsieur Mathieu Carrier un budget de 12 000 \$ afin de retenir les services d'une firme spécialisée. Le montant inclus lors des prévisions budgétaires pourrait être prélevé du compte de grand livre 02-413-00-640.

Adopté à l'unanimité

## **9 Personnel**

### 2019-06-151 9.1 **Embauche personnel OTJ 2019**

Attendu qu'il y eut offre d'emploi pour les postes de moniteurs (trices) et aides moniteurs(trices);

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu ;

Que le conseil autorise la directrice générale à retenir au taux horaire établi, le personnel suivant ;

- Coordonnatrice : Majorie Lachance
- Animatrice : Camille Hamel
- Animatrice : Valérie Boulanger
- Animatrice : Joannie Nadeau
- Animatrice : Cassandra Lachance
- Animatrice : Anabelle Quirion
- Aide-animatrice : Mégane McDonald
- Aide-animatrice : Amélie Quirion
- Aide-animateur : Jean-Christophe

Adopté à l'unanimité

### 2019-06-152 9.2 **Embauche journalier opérateur de déneigeuse**

Attendu qu'il y a un poste de journalier vacant;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay il est résolu;

Il est résolu de retenir les services de monsieur Jocelyn Audet en tant que journalier opérateur de déneigeuse à l'horaire d'hiver, selon les modalités de la convention collective en vigueur au moment de l'entrée en fonction de M. Audet;

Adopté à l'unanimité

### 2019-06-153 9.3 **Embauche remplacement poste de secrétaire-trésorière adjointe**

Attendu le départ de Mme Kim Lachance en raison d'un congé de maternité, au poste de secrétaire-trésorier adjoint;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil procède à l'embauche temporaire de Madame Vicky Bisson pour combler la fonction de secrétaire-trésorier adjoint selon les conditions proposées par le conseil pour la durée du congé de maternité.

Adopté à l'unanimité

## **10 Loisirs et Culture**

2019-06-154 10.1 **Rabais inscription gym FADOQ**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu d'offrir 15 % de rabais aux membres de la FADOQ sur présentation de la carte, cette offre ne peut être appliquée avec une autre promotion.

Adopté à l'unanimité

2019-06-155 10.2 **Programme les arts de la rue**

Attendu que la MRC Beauce-Sartigan détient un budget pour la mise en place du programme «Les arts de la rue» ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil confirme son intérêt à participer au programme «Les arts de la rue», pour un montant pouvant aller à 4 000 \$;

Qu'il y a une volonté de voir une sculpture représentative pour la communauté s'ériger au cœur du village;

Que le comité du centre Multi-Arts de St-Gédéon est approché pour développer le projet.

Adopté à l'unanimité

2019-06-156 10.3 **Approbation budget OTJ 2019**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil approuve le budget 2019 présenté par l'organisation du terrain de jeux de St-Gédéon pour les salaires (16 620 \$) du personnel engagé à cette fin et d'informer les responsables que la Municipalité accepte de participer à la gestion des payes, à l'encaissement des inscriptions (13 670 \$) et l'émission des reçus d'impôt;

Que le conseil met à disposition la ressource en loisirs et culture afin de supporter le comité de l'OTJ dans la supervision quotidienne et d'apporter un encadrement à la gestion du personnel afin d'optimiser l'utilisation du budget alloué.

Adopté à l'unanimité

2019-06-157 10.4 **Demande de sable - École primaire Saint-Gédéon-de-Beauce (carré de sable 2018 : 151.94\$)**

Attendu qu'il y a dépôt d'une demande de matériel pour un carré de sable 12x12 dans la cour de l'école;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de fournir du sable pour une valeur approximative en matériel de 150 \$

Adopté à l'unanimité

2019-06-158 10.5 **Aréna activité de la Saint-Jean**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu de fournir un budget de 2 000 \$ pour des feux d'artifice et une couverture d'assurance au comité pour l'activité de la Saint-Jean;



Que le budget sera prélevé au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

2019-06-159 10.6 **Demande de commandite Comité soccer mineur Saint-Martin**

Attendu que le comité de soccer mineur de Saint-Martin dépose une demande de participation financière pour 48 joueurs de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce participe financièrement à raison de 15 \$ par joueur local pour un total de 720 \$.

Adopté à l'unanimité

11 **Rapports**

11.1 **Conseil des maires à la MRC**

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion.

11.2 **Délégué à la régie intermunicipale**

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion.

12 **Divers**

2019-06-160 12.1 **Devis d'appel de proposition et suivi des travaux télémétrie Stantec**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin il est résolu d'accepter l'offre de service de Stantec pour un forfaitaire de 3 000 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

2019-06-161 12.2 **Augmentation salaire coordonnatrice du camp de jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin il est résolu d'accorder une augmentation à la coordonnatrice du camp de jour de 0.50 \$ de l'heure.

Adopté à l'unanimité

13 **2<sup>e</sup> Période de question**

2019-06-162 14 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de lever l'assemblée (19h30)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....